



Rapport du juge en chef

Nom de l'hippodrome	Woodbine Mohawk Park			
Date	22 septembre 2023	Heure de départ	19 h 10	
Conditions météorologiques	Dégagé (Temp. : 15 °C)	Vent	9 km/h Est	
État de la piste	Rapide (Variante 0 s)			
Nombre de courses	12	Courses de qualification	8 AVW	Nombre total d'inscriptions 162
Paris mutuels	\$ 2,577,186			
Vétérinaire contacté	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

Juge en chef Fred Brethour	Juge associé Scott Ksionzyk	Juge associé Tyler Fines
--------------------------------------	---------------------------------------	------------------------------------

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

Demi-finales **Ontario Sires Stakes Grassroots**

Poulains et pouliches de trois ans

Des tests d'haleine par bandelette ont été utilisés pour la Course 1.

L'entraîneur, David Menary, s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$ 200 pour une infraction à la règle 20.03.01 de la CAJO (erreur d'écurie), qui a entraîné le retrait de trois chevaux, "Ikes Dream", "Joker On Jack" et "Coop A Loop".

Courses :

Course 1 – Examen du dernier droit quand le #2, "Northern Charlotte", (C. Christoforou), arrivé en 4^e position, a fait deux pas.

Le nez du cheval a touché le casque de B. McClure, qui se trouvait directement devant le #2, "Northern Charlotte".

Course 2 – Rien à signaler.

Course 3 – Examen des bris d'allure survenus aux #1, "Northern Magenta", (dernier droit), et #5, "No Angel Like Me", (avant le départ).

Les chevaux devront se qualifier pour les bris d'allure.

Le conducteur, Scott Young, a été trouvé coupable d'avoir enfreint la règle de la CAJO 22.03 (j) (v), pour traverser avant le départ en conduisant le cheval, "Sweet Carrie T".

Il s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$ 200.

Décision #2358804

Course 4 – Le conducteur, Trevor Henry, a été trouvé coupable d'avoir enfreint la règle de la CAJO 22.05.01 (e) pour avoir permis à un autre cheval de passer inutilement à l'intérieur alors qu'il menait le peloton, dans le dernier droit.

Il s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$ 200.

Décision #2358801

Course 5 – Rien à signaler.

Course 6 – Rien à signaler.

Course 7 – Le #6, "Cassius Hanover", arrivé en 7^e position, a été placé en 8^e position, pour avoir été dépassé lors du bris d'allure à la ligne d'arrivée.

Course 8 – Rien à signaler.

Course 9 – **Enquête**

Le #1, "Enzo Aguello", fait un bris d'allure avant le départ, mais il s'était rendu bien à l'intérieur du poteau de départ.

Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/Hoh2G8CJzag>

Course 10 – Examen de la course du poteau de 1/4 de mille jusqu'à celui de 1/2 mille.

Aucune infraction signalée.

Course 11 – Le conducteur, Nick Boyd, a été trouvé coupable d’avoir enfreint la règle 22.23.03 (b) de la CAJO, avoir fait une action de poignet au-delà de ce qui est acceptable lors de la stimulation.

La décision sera rendue demain.

Course 12 – Les #5, “Sunshine Sally”, (Trev. Henry), arrivé en 9^e position, et #6, “Voelz Delight”, (T. Jones), arrivé en 5^e position, se sont rapprochés dans le dernier droit.

Aucune infraction signalée.

Réclamations :

Aucune